



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 à 20 h à la salle de l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 21 chemin de la Seigneurie, Les Éboulements, lot 5 440 552 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM124-2021** consiste à :

- **Autoriser la construction d'un cabanon en cour avant latérale, ce qui est interdit selon l'article 5.2.1 du règlement de zonage 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 4 octobre 2021 (ces dernières seront lues lors de la séance du 4 octobre 2021) ou en se présentant à la séance du conseil pour faire valoir ses objections verbalement.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : **[Document explicatif](#)** ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 20^e jour de septembre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière